



Paris le 31 mai 2024

# Reconnaître l'État palestinien, oui, mais un État sans droits ne sert à rien

L'Union syndicale Solidaires se réjouit du débat qui s'ouvre sur la reconnaissance d'un État palestinien. C'est un pas vers la reconnaissance du droit à l'autodétermination du peuple palestinien, dans les modalités qu'il décidera le moment venu. Comme nous le disions dans notre revendicatif publié en septembre 2023, « **c'est aux Palestiniens et Palestiniennes de décider si leurs exigences et revendications doivent toujours déboucher sur une revendication étatique, et quelle devrait être sa formulation.** (1) » Ce constat résultait du rejet de plus en plus fort de la solution à deux États proposée dans le cadre du « processus d'Oslo », rejet que nous avons constaté sur place, tant la situation était dégradée du fait de l'approfondissement de la colonisation et des mesures de blocus à Gaza et ce, bien avant le 7 octobre.

En effet, de quelle reconnaissance parle-t-on si l'État en question est fragmenté et en ruine, s'il est occupé militairement, si sa capitale Jérusalem n'est pas reconnue, si son autorité décrédibilisée est remise en question, s'il n'a de souveraineté ni sur ses frontières, ni sur sa monnaie, ni sur sa sécurité ? Un État sans droits ne sert à rien.

De plus, cette revendication ne doit pas être le prétexte pour éviter de prendre des mesures plus tangibles, et pour solder les droits imprescriptibles de tou-t-es les Palestinien-nes, y compris celles et ceux qui ont été expulsé-es en 1948 et leurs descendant-es. Parmi ces droits, celui du retour dans leurs foyers, et l'égalité pleine et entière avec tou-t-es les citoyen-nes de la région, leurs sont toujours refusés.

Le seul geste à même d'ouvrir un horizon politique consiste à demander à ce que l'État israélien soit traité comme n'importe quel autre État, et qu'il soit soumis à de sévères sanctions pour toutes ses infractions au droit international, au droit humanitaire et aux injonctions de la Cour internationale de justice. Il en va de la préservation de la crédibilité des instances internationales nées de la seconde guerre mondiale.

L'Union syndicale Solidaires réitère en particulier la demande de rupture de tous les accords bilatéraux entre la France et Israël, mais aussi entre l'Europe et Israël, et à l'instauration d'un embargo strict dans les deux sens sur les armes, sur tous les composants et sur toutes les recherches pouvant servir à l'armée israélienne. Nous soutenons ainsi l'appel des syndicats palestiniens repris dans la campagne Stop Arming Israel (2), qui a conduit à bannir les entreprises israéliennes du salon Eurosatory de défense.

Nous demandons aussi aux entreprises de retirer leurs investissements en Israël, et à toutes et tous de boycotter les marchandises et institutions israéliennes, ainsi que les entreprises complices comme Carrefour, Axa ou HP, afin que ces pressions conduisent Israël à respecter ses obligations, à commencer par mettre fin au génocide en cours. C'est l'esprit de la campagne Boycott, Désinvestissement et Sanctions dans laquelle s'inscrit Solidaires (3).

L'Union syndicale Solidaires aspire au respect du droit international, seul cadre qui permettra de discuter de l'autodétermination du peuple palestinien et, peut-être, d'un État palestinien souverain, dont nous nous réjouissons enfin.

1. <https://solidaires.org/sinformer-et-agir/les-journaux-et-bulletins/solidaires-et-internationalistes/n120-special-palestine/>

2. <https://solidaires.org/sinformer-et-agir/actualites-et-mobilisations/internationales/non-a-la-cooperation-militaire-avec-israel/>

3. <https://www.bdsfrance.org/>